# Le Devoir/18 geveren

## L'engagement d'un homme de loi

Claude Masse voudrait que plus de gens puissent profiter du «meilleur système judiciaire du monde»

JOSÉE BOILEAU LE DEVOIR

est par sa fougue, son énergie, sa révolte même parfois, que Claude Masse s'est fait une place à part dans le monde juridique

le monde juridique.

Il a été l'un des fondateurs de la première clinique légale au Québec, à Pointe-Saint-Charles, a rédigé la Loi sur la protection du consommateur, a fait partie des premiers administrateurs de la Régie de l'assurance automobile du Québec, fut le grand défenseur des victimes de la MIUF, a participé à la révision du Code civil, s'est colleté avec le ministère de la Justice à titre de bâtonnier du Barreau du Québec (auquel il s'était pourtant vivement opposé dans sa jeunesse!), a incité ses étudiants en droit de l'Université de

Montréal puis de l'Université du Québec à Montréal à lutter pour plus de justice sociale.

Sa passion pour l'univers juridique part pourtant «d'un sentiment d'impuissance», comme il le dit lui-même. Le désarroi d'un petit bonhomme de six ans qui, élevé dans un quartier ouvrier montréalais, se faisait bousculer par les grands. Il n'y avait pas d'avocat dans la famille aux origines modestes. Mais le jeune Claude a vite senti que sa «révolte face à une certaine injustice» pouvait trouver réponse en un mot: le droit.

Une vision bien romantique, dira le grand public, exaspéré de la complexité des lois, de l'omniprésence des règlements et des coûts de la justice qui la rendent bien inaccessible. Que le grand public se rassure, Claude Masse en pense tout autant!

«Il se perd des droits considérables dans notre société, dit-il. Pas parce que les gens se pardonnent mais parce que, faute de moyens, ils abandonnent tout recours. Alors que la seule question qu'ils devraient se poser c'est: ce que j'ai subi est-il grave? Est-ce que ça vaut la peine d'aller devant un tribunal?

«Par exemple, on trouve à la Cour d'appel du Québec des juges de très grande qualité. Mais ils n'entendent pratiquement que des grosses entreprises — banques, compagnies d'assurances... Peut-on admettre, comme société, que ce tribunal, qui est payé par nos taxes, soit monopolisé en grande partie par les puissants?»

partie par les puissants?»

Un peu plus, Claude Masse rugirait. Mais il connaît les limites du système, le fait qu'un avocat doive demander un minimum de 85 \$ l'heure (et plus souvent de 100 \$ à 125 \$) — des tarifs que bien peu de citoyens

**VOIR PAGE A 8: ENGAGEMENT** 



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

M<sup>e</sup> Claude Masse

#### SUITE DE LA PAGE 1

peuvent payer. C'est pourquoi il a voulu trouver des solutions. Au Barreau, il y a quelques années, il avait signé une entente avec la CSN pour offrir aux syndiqués une assurance frais juridiques à faible coût. Seuls deux syndicats de la centrale y adhéreront et le régime sera finalement délaissé, victime de chicanes syndicales-patronales.

## Médiation ou audition?

L'accessibilité à la justice ne passe-t-elle pas alors par la médiation plutôt que par l'audition devant un juge? La procédure a ses avantages, reconnaît-il. «Mais si aucune des parties n'a ce risque de devoir s'expliquer un jour devant le tribunal, elle n'intentera pas de médiation et ne discutera pas. Aller devant une cour force la partie adverse à dialoguer avec vous. C'est parfois la seule façon de faire bouger les choses.»

«Et puis, ajoute-t-il, il y a une vertu curative à un procès. J'ai eu des clients dont le seul souci était de faire juger leur cas, de se faire entendre par un spécialiste du droit, indépendant. Ça permet de tourner la page une bonne fois pour toutes.»

Faut-il pour autant passer par les si coûteux avocats? Pourquoi ne pas encourager les gens, avec un peu d'appui, à se défendre eux-mêmes? Là-dessus, il est sans compromis, récusant au passage toute accusation de corporatisme. «On ne viendra pas me faire croire que quelqu'un victime d'un accident de travail et qui joue le reste de sa vie devant le Tribunal administratif du Québec peut se passer d'un avocat! Dans les cas importants, il faut absolument faire la jonction entre le citoyen et la justice. On ne devrait même pas avoir à se poser la question.» D'autant que les puissants et les gouvernements, eux, ne font pas l'économie de juristes.

Et puis, le citoyen laissé à lui-même a de quoi se perdre dans les méandres juridiques. Car le droit s'est terriblement complexifié, comme le constate Claude Masse, qui compte 30 ans de pratique et d'en-

«On est allé trop loin comme société dans la réglementation d'une foule d'aspects, quel que soit le domaine concerné. Quand on déréglemente, c'est pour économiser de l'argent, alors qu'il faudrait le faire du point de vue de l'intelligibilité du droit. Je pense qu'on aurait besoin d'une grande réflexion collective pour simplifier le droit», dit-il. La chose est-elle possible? Le prof, l'avocat, le bâtonnier en doute. Car qui voudrait élaguer? Tant d'intérêts seraient ainsi bousculés, tant de pratiques devraient alors changer.

Par exemple, Claude Masse a été appelé par le ministère des Relations avec les citoyens, il y a deux ans, à réfléchir sur une éventuelle réorganisation des interventions du gouvernement en matière de consommation. Car il est le grand spécialiste de la question au Québec. Il a même publié récemment une somme de 1500 pages qui analyse vingt ans d'application de la Loi sur la protection du consommateur. L'ouvrage vient d'être récompensé du prix de la Fondation du Barreau du Québec.

Homme systématique, Claude Masse a donc débusqué les moindres recoins du gouvernement où l'on s'occupait de droit de la consommation... et il est arrivé à 12 ministères! L'Office de la protection du consommateur lui-même relève du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration... qui a bien d'autres priorités.

M° Masse a suggéré de recréer un ministère de la Consommation — comme il en a existé au Québec de 1975 à 1986 — qui chapeauterait ledit Office, mais aussi la Régie du logement, l'Office des professions, le Bureau des services financiers...

Le rapport a été remis au début de l'an dernier. Il était confidentiel, il l'est resté, et doit maintenant s'empoussiérer sur une tablette. Un signe de plus que le souci d'avoir une vue d'ensemble se perd en politique, conclut-il, lui qui a longtemps frayé au Parti québécois et qui a même pensé sérieusement se présenter comme député.

## Centralisation excessive

Aujourd'hui, il décrie la centralisation excessive des dossiers entre les mains des premiers ministres. «Au Québec, le premier ministre nomme tous les ministres, il a un droit de regard sur la nomination de tous les juges, il nomme tous les présidents de sociétés d'État et leurs conseils d'administration, il prend toutes les décisions importantes... Et ses députés sont tenus à la ligne du parti, à moins de vouloir mettre leur carriè-

re en jeu. C'est une dictature démocratique.»

Et l'exercice des commissions parlementaires, tel qu'il se pratique (et qu'il a beaucoup fréquenté!), lui apparaît bien critiquable. Non seulement groupes et citoyens n'ont que dix jours pour produire, en 30 exemplaires, des mémoires sur des projets de loi très détaillés, mais, en plus, la partie est dans ses grandes lignes déjà jouée.

«Le plus curieux, c'est qu'on tienne des commissions parlementaires dirigées par le ministre responsable du dossier. Si le ministre a décidé qu'un débat qui a eu lieu au caucus de son parti ne doit pas être reflété en commission parlementaire, ses députés ne pourront rien faire. Les intervenants à la commission, eux, peuvent parfois de haute lutte amener un ministre récalcitrant à faire des modifications. Mais il faut que le problème soit vraiment criant. Alors qu'aux États-Unis, le ministre n'est que le témoin le plus important devant la commission qui étudie un projet de loi, ce qui permet l'expression de l'opinion de tous.»

Ouf! Que de constats bien noirs! Non, pas tant que ça, répond-il. «Je crois qu'on a le meilleur système judiciaire du monde. J'aimerais seulement que le plus possible de gens puissent en profiter.»

Mais, pour lui, la bataille tire à sa fin. Certes, il reste un homme actif. Ces derniers jours encore, il inaugurait, sur le site Web du Barreau, un forum de discussion à partir des jugements qui, par dizaines, tombent chaque semaine sur les bureaux des avocats. Mais le destin l'a rattrapé au détour.

Il a appris il y a 19 mois qu'il souffrait de sclérose latérale amyotrophique (SLA), la même maladie qui a emporté Sue Rodriguez, qui avait réclamé jusqu'en Cour suprême le droit au suicide assisté. Une maladie terrible où les muscles s'atrophient pendant que le cerveau reste alerte. L'enfer pour un homme de 54 ans aussi engagé professionnellement et socialement, amoureux de la nature, amateur de chasse et surtout père d'une jeune famille...

Il a été désespéré, puis a choisi d'accepter. Pour lui, ses enfants, ses étudiants, son entourage, il a opté pour un combat en douceur. La vie est difficile, certes, mais c'est encore formidablement la vie. Même en ces temps de peine, «je crois pouvoir dire

que j'ai été heureux.